

Communiqué de presse

PARCS NATIONAUX DE LA POINTE-TAILLON ET DU LAC-TÉMISCOUATA LA MINISTRE LINE BEAUCHAMP ANNONCE LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES

Québec, le 22 novembre 2007 – La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp, annonce la tenue d'audiences publiques pour les parcs nationaux de la Pointe-Taillon et du Lac-Témiscouata. La ministre confirme ainsi l'intention du gouvernement de modifier les limites du parc national de la Pointe-Taillon, en y ajoutant l'équivalent de près de 3 kilomètres carrés de territoire, et de procéder à la création du parc national du Lac-Témiscouata.

Parc national de la Pointe-Taillon

Le projet consiste en l'agrandissement des limites du parc national afin d'y inclure une bonne partie des îles publiques émergeant le long du littoral, à l'intérieur des limites des municipalités de Saint-Gédéon et d'Alma. Il est aussi question d'y adjoindre quelques lots sis en bordure du lac Saint-Jean, et ce, dans les mêmes communautés.

Les personnes et les organismes intéressés à exprimer leur intérêt ou à faire connaître leur opinion sur ce projet d'agrandissement devront manifester leur intention de participer et faire parvenir, avant le 11 janvier 2008, un mémoire expliquant leur point de vue. Il est possible de transmettre les mémoires par courriel à l'adresse pointe-taillon@mddep.gouv.qc.ca. Les audiences publiques auront lieu à l'Hôtel Universel d'Alma le 24 janvier 2008.

« Je suis très heureuse d'annoncer ce projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon, qui nous permettra de protéger le patrimoine naturel et culturel de ce superbe territoire et d'y conserver un accès public. Cette action s'inscrit bien dans la volonté du Ministère de préserver l'intégrité écologique des territoires québécois par la création de parcs nationaux », a déclaré la ministre.

L'agrandissement de ce parc national permettrait de protéger une bonne variété de groupements végétaux, notamment des pinèdes à pin gris et à pin rouge, des sapinières et des pessières blanches à thuya, des bétulaies à peuplier faux-tremble de même qu'une cédrière à orchidées. Quelques plantes rares ont également été répertoriées. Certaines de ces espèces s'avèrent d'autant plus intéressantes que les botanistes les considèrent comme des espèces reliques d'un passé maritime, à l'époque où le lac Saint-Jean était un bras de mer. Parmi ces espèces, citons l'ammophile à ligule courte, l'armoise caudée, le cerisier des sables, la gesse maritime et le jonc de la Baltique. En ce qui a trait à la faune, deux espèces d'oiseaux attirent l'attention puisqu'elles nichent dans l'archipel visé par le projet d'agrandissement. Il s'agit de la mouette de Bonaparte et de la sterne pierregarin.

La documentation sur le projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon sera disponible sur le site Internet du ministère du Développement durable,

de l'Environnement et des Parcs au www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/projets/Pointe-Taillon/index.htm à compter du vendredi 23 novembre à 14 h. Il sera également possible d'obtenir de l'information en contactant la Direction du patrimoine écologique et des parcs du Ministère au 418 521-3907, le parc national de la Pointe-Taillon au 418 347-5371, ou encore les bureaux de la municipalité régionale de comté du Lac-Saint-Jean-Est au 418 668-3023.

Parc national du Lac-Témiscouata

Ce futur parc permettra de préserver un échantillon représentatif de la région naturelle des Monts-Notre-Dame, non encore représentée dans le réseau des parcs nationaux québécois. Situé dans le Bas-Saint-Laurent, à l'est du lac Témiscouata, le projet de parc qui sera soumis en audience en mai 2008 couvre une superficie de 172,4 km², représentant 8,8 % des terres publiques de la MRC de Témiscouata. Ce parc permettra de protéger des forêts matures de plus de 100 ans, contribuant ainsi au maintien de nombreux éléments de la biodiversité du Bas Saint-Laurent. Il protégera aussi 45 % des rives du lac Témiscouata, deuxième plus grand lac au sud du fleuve St-Laurent, ainsi qu'une trentaine de sites archéologiques et plusieurs espèces menacées, tant floristiques que fauniques.

Quant au ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay-Lac-St-Jean, M. Claude Béchar, il a tenu à stimuler la participation des gens aux audiences publiques : « *J'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens des régions au Bas-Saint-Laurent et du Saguenay-Lac-St-Jean à se présenter aux audiences publiques des parcs nationaux de la Pointe-Taillon et du Lac-Témiscouata afin d'exprimer leur point de vue à propos de ces deux projets d'envergure pour le Québec* », a-t-il déclaré.

- 30 -

SOURCE :

Philippe Cannon
Attaché de presse
Cabinet de la ministre
du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Tél. : 418 521-3911

Sonia Chouinard
Conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs